

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France - 1 rue Lucienne Gérard - 93698 Pantin Cedex

Arrêté du Président

N° 2018-6

NG

OBJET : Ouverture d'un concours sur titres avec épreuve d'auxiliaire de soins territorial de 2^{ème} classe, session 2018

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 92-866 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux,

Vu le décret n° 93-398 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres avec épreuves pour le recrutement notamment des auxiliaires de soins territoriaux,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particulier de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu l'arrêté n°2017-17 du 11 janvier 2017, donnant respectivement délégation de signature à Mmes Sylvie HUSSON, Directrice Générale, et Sarah DESLANDES, Directrice Générale Adjointe chargée des concours, de l'emploi, de la santé et de l'action sociale,

Vu la convention relative à la co-organisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de la région Ile-de-France.

Considérant que le concours est organisé pour la région Ile de France par le Centre Interdépartemental de gestion de la petite couronne,

Considérant les besoins exprimés par les collectivités ou les établissements d'Ile-de-France.

ARRETE

Article 1 : Un concours sur titres avec épreuve d'auxiliaire de soins territorial principal de 2^{ème} classe est ouvert à compter du **13 mars 2018**.

Article 2 : Les demandes de dossiers d'inscription sont à adresser au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne au plus tard le **11 avril 2018**.

Article 3 : Pendant la période de retrait de dossiers, du **13 mars 2018** au **11 avril 2018**, les candidats peuvent également se préinscrire en ligne sur le site internet www.cig929394.fr.

Le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces demandées, devra être déposé ou envoyé au centre de gestion au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme inscription.

Article 4 : La clôture des inscriptions est fixée au **19 avril 2018** (cachet de la poste faisant foi).

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20180108-2018-6-AR
Date de télétransmission : 25/01/2018
Date de réception préfecture : 25/01/2018

Article 5 : L'épreuve orale d'admission aura lieu à compter du **10 septembre 2018** au CIG de la petite couronne – 1 rue Lucienne Géralin – 93698 PANTIN.

Article 6 : Le nombre de postes ouverts au concours est fixé à **95**, répartis comme suit :

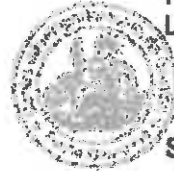
Spécialités :	Nombre de postes
Aide soignant	73
Assistant dentaire	19
Aide médico-psychologique	3

Article 7 : Le règlement général des concours et examens professionnels annexé au présent acte est consultable sur le site www.cig929394.fr, est communicable à toute personne en faisant la demande.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Interdépartemental de Gestion, du C.N.F.P.T 1^{ère} couronne et du Pôle Emploi, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 8 janvier 2018

Pour le Président et par délégation,
La directrice générale,



Sylvie HUSSON

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20180108-2018-6-AR
Date de télétransmission : 25/01/2018
Date de réception préfecture : 25/01/2018